

Communiqué de presse

– POUR DIFFUSION IMMÉDIATE –

Borex augmente significativement ses résultats et sa flexibilité financière au troisième trimestre 2023

La Société poursuit son développement discipliné en complétant des étapes importantes pour la mise en service de projets à haut rendement et en ajoutant plus de 500 MW à son portefeuille de projets

Faits saillants

Résultats financiers

- **BAIIA(A)¹, résultat d'exploitation et résultat net en hausse par rapport à T3-2022**
 - Hausse des résultats principalement attribuable aux mises en service et à la bonne performance des parcs éoliens comparables en France ainsi qu'à l'intégration des parcs éoliens acquis aux États-Unis à la fin 2022.
 - BAIIA(A) de 91 M\$ (113 M\$ en Combiné²)³ au T3-2023, une hausse de 41 M\$ (50 M\$) sur le T3-2022. Hausse de 13 M\$ (22 M\$), soit 17 % (24 %) lorsqu'on ajuste le BAIIA pour tenir compte du renversement de 28 M\$ associé à certains contrats de complément de rémunération en France comptabilisé au T3-2022.
 - Résultat d'exploitation de 13 M\$ (29 M\$) au T3-2023, une hausse de 44 M\$ (54 M\$) sur le T3-2022.
 - Résultat net du T3-2023 en amélioration de 54 M\$ par rapport à T3-2022.
- **Hausse des flux de trésorerie et amélioration de la flexibilité financière**
 - Flux de trésorerie discrétionnaires² de 21 M\$ au T3-2023, en hausse de 20 M\$ par rapport à T3-2022.
 - Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation de 1 M\$ au T3-2023 (96 M\$ avant paiement de la rente inframarginale représentant la contribution versée à l'État français liée aux limitations sur les prix de vente) .
 - Près de 400 M\$ de liquidités disponibles et financements autorisés² au 30 septembre 2023, soit 100 M\$ de plus qu'au trimestre précédent.

Développement

- **Avancement des projets en construction ou prêts à construire selon les échéanciers, budgets et rendements prévus**
 - Financement de 608 M\$ complété pour le parc éolien Apuiat de 200 MW au Québec, détenu à 50 % par Borex. Travaux en cours et mise en service prévue à la fin 2024.
 - Obtention d'un contrat avec complément de rémunération lors de l'appel d'offres d'août 2023, pour le parc éolien Limekiln de 106 MW en Écosse. Début des travaux à la fin octobre. Mise en service prévue à la fin 2024.
- **Ajout de 509 MW aux stades préliminaire et mi-parcours du portefeuille de projets**
 - 244 MW en phase préliminaire comprenant six nouveaux projets solaires et un projet de stockage en Amérique du Nord, ainsi que deux projets solaires en Europe.
 - Un nouveau projet éolien en phase mi-parcours, totalisant 265 MW, en Amérique du Nord.
- **Déplacement de 200 MW de projets solaires dans l'État de New York de la phase sécurisée à avancée. La Société évalue la possibilité de re-soumissionner ces projets dans les appels d'offres à venir.**

Montréal (Québec), le 9 novembre 2023 - Borex inc. (« Borex » ou la « Société ») (TSX : BLX) annonce une hausse de ses résultats, une progression significative de certains projets en construction ou prêts à construire et l'ajout de nouveaux projets à son portefeuille au troisième trimestre 2023.

"La hausse des résultats trimestriels est principalement attribuable à la contribution de l'acquisition de parcs éoliens aux États-Unis pour le secteur de l'Amérique du Nord et aux mises en service de parcs éoliens et solaires en France pour le secteur

¹ Le BAIIA(A) est un total des mesures sectorielles. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières* du présent communiqué.

² Le Combiné, la marge brute d'autofinancement, les flux de trésorerie discrétionnaires et les liquidités disponibles et financements autorisés sont des mesures financières non conformes aux PCGR et n'ont pas de définition normalisée selon les normes IFRS. Par conséquent, ces mesures peuvent ne pas être comparables à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières* du présent communiqué.

³ Les chiffres entre parenthèses indiquent les résultats selon le Combiné, comparativement à ceux obtenus selon le Consolidé.

Europe. Le secteur Europe a également bénéficié d'une bonne production des actifs éoliens comparables. Ces éléments ont plus que compensé la pression exercée sur les résultats par les conditions de vent particulièrement défavorables au Canada. Ce troisième trimestre a également été marqué par l'avancement des trois importants projets en construction, prêts à construire ou sécurisés, soit le parc éolien Apuiat au Québec, les deux projets de stockage en Ontario et le parc éolien Limekiln en Écosse. Ces projets affichent des rendements anticipés élevés dépassant notre objectif de rendement minimum et progressent selon les échéanciers prévus », a souligné le président et chef de la direction de Boralex, Patrick Decostre.

Concernant les perspectives de Boralex pour les prochains trimestres, M. Decostre a ajouté : « Nous restons très confiants dans l'avenir de notre secteur et dans notre capacité à développer nos activités dans nos marchés cibles, où la demande est plus forte que jamais, notamment grâce à l'engagement des États à réduire leur empreinte carbone et à la compétitivité des énergies renouvelables par rapport à d'autres formes de production. Notre discipline et notre agilité nous ont permis de nous adapter rapidement aux défis rencontrés ces derniers mois par l'ensemble du secteur. Nous continuons d'ajouter de nombreux projets à notre portefeuille de projets et ceux-ci maintiennent des rendements élevés, alors que les prix des plus récents contrats d'achat d'électricité sont significativement à la hausse et reflètent les conditions actuelles concernant l'approvisionnement et les coûts de financement. »

Faits saillants du 3^e trimestre

Pour les périodes de trois mois closes le 30 septembre

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) (non audités)	Consolidé				Combiné ¹			
	2023	2022	Variation		2023	2022	Variation	
			\$	%			\$	%
Production d'électricité (GWh) ²	1 110	1 019	91	9	1 522	1 159	363	31
Produits de la vente d'énergie et compléments de rémunération	171	101	70	70	194	116	78	67
Résultat d'exploitation	13	(31)	44	>100	29	(25)	54	>100
BAIIA(A) ³	91	50	41	82	113	63	50	82
Résultat net	(2)	(56)	54	96	(2)	(56)	54	96
Résultat net attribuable aux actionnaires de Boralex	(3)	(44)	41	94	(3)	(44)	41	94
Par action (de base et dilué)	(0,03 \$)	(0,44 \$)	0,41 \$	93	(0,03 \$)	(0,44 \$)	0,41 \$	93
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	1	90	(89)	(99)	—	—	—	—
Marge brute d'autofinancement ¹	67	40	27	67	—	—	—	—
Flux de trésorerie discrétionnaires ¹	21	1	20	>100	—	—	—	—

Au 3^e trimestre 2023, Boralex a produit 1 110 GWh (1 522 GWh) d'électricité, ce qui représente une hausse de 9 % (31 %) comparativement aux 1 019 GWh (1 159 GWh) produits au trimestre correspondant de 2022. En Consolidé, l'augmentation est attribuable aux mises en service de parcs éoliens et solaires et à la bonne performance des sites éoliens comparables en France. En Combiné, la hausse est principalement attribuable à l'intégration des parcs éoliens acquis aux États-Unis à la fin 2022 et aux éléments qui ont contribué à la hausse en Consolidé. La diversification des activités de la Société autant par région que par technologie a permis à Boralex de partiellement compenser des conditions de vent particulièrement défavorables au Canada ce trimestre. Boralex a ainsi terminé le trimestre avec une production totale inférieure de 9 % (7 %) à la production anticipée⁴.

Pour la période de trois mois close le 30 septembre 2023, les produits générés par la vente d'énergie et compléments de rémunération s'élèvent à 171 M\$ (194 M\$), en hausse de 70 % (67 %) par rapport au troisième trimestre 2022. Le BAIIA(A)³ a atteint 91 M\$ (113 M\$), en hausse de 82 % (82 %) par rapport au troisième trimestre 2022. À noter que le BAIIA(A) du troisième trimestre 2022 incluait un renversement de 28 M\$ attribuable à certains contrats pour lesquels Boralex a dû comptabiliser une provision à la suite de la publication de la *Loi de finances rectificative 2022* en France. Le résultat d'exploitation s'est élevé à 13 M\$ (29 M\$), comparativement à (31) M\$ ((25) M\$) au trimestre correspondant de 2022. La perte nette s'élève à 2 M\$ comparativement à 56 M\$ au trimestre correspondant de 2022, une amélioration de 54 M\$.

¹ Le Combiné, la Marge brute d'autofinancement et les Flux de trésorerie discrétionnaires sont des mesures financières non conformes aux PCGR et n'ont pas de définition normalisée selon les normes IFRS. Par conséquent, ces mesures peuvent ne pas être comparables à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières* du présent communiqué.

² La production d'électricité inclut la production pour laquelle Boralex reçoit une compensation financière, à la suite des limitations de production d'électricité demandées par ses clients, puisque la Direction considère cette production pour évaluer la performance de la Société. Cet ajustement facilite la corrélation entre la production d'électricité et les produits de la vente d'énergie et complément de rémunération.

³ Le BAIIA(A) est un total des mesures sectorielles. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières* du présent communiqué.

⁴ La production anticipée est une mesure financière supplémentaire. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières* du présent communiqué.

Pour les périodes de neuf mois closes le 30 septembre

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) (non audités)	Consolidé				Combiné ¹			
	2023	2022	Variation		2023	2022	Variation	
			\$	%			\$	%
Production d'électricité (GWh) ²	4 159	3 998	161	4	5 670	4 486	1 184	26
Produits de la vente d'énergie et compléments de rémunération	679	496	183	37	759	549	210	38
Résultat d'exploitation	128	105	23	22	192	133	59	45
BAIIA(A) ³	381	344	37	11	448	379	69	18
Résultat net	75	15	60	>100	75	15	60	>100
Résultat net attribuable aux actionnaires de Boralex	59	16	43	>100	59	16	43	>100
Par action (de base et dilué)	0,57 \$	0,16 \$	0,41 \$	>100	0,57 \$	0,16 \$	0,41 \$	>100
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	389	324	65	20	—	—	—	—
Marge brute d'autofinancement ¹	284	262	22	8	—	—	—	—
	Au 30 septembre	Au 31 déc.	Variation		Au 30 septembre	Au 31 déc.	Variation	
			\$	%			\$	%
Total de l'actif	6 557	6 539	18	—	7 215	7 188	27	—
Emprunts - Solde du capital	3 313	3 346	(33)	(1)	3 727	3 674	53	1
Total emprunts projets	2 820	3 007	(187)	(6)	3 234	3 335	(101)	(3)
Total emprunts corporatifs	493	339	154	45	493	339	154	45

Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2023, Boralex a produit 4 159 GWh (5 670 GWh) d'électricité, ce qui représente une hausse de 4 % (26 %) comparativement aux 3 998 GWh (4 486 GWh) produits lors de la période correspondante en 2022. Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2023, les produits générés par la vente d'énergie et compléments de rémunération s'élevèrent à 679 M\$ (759 M\$), en hausse de 183 M\$ (210 M\$) ou 37 % (38 %) comparativement aux résultats de la période correspondante de 2022.

Le BAIIA(A) s'est établi à 381 M\$ (448 M\$), en hausse de 37 M\$ (69 M\$) ou 11 % (18 %) par rapport à la période correspondante de l'année précédente. Le résultat d'exploitation a atteint 128 M\$ (192 M\$), en hausse de 23 M\$ (hausse de 59 M\$) sur la période correspondante de 2022. Au global, pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2023, Boralex a enregistré un résultat net de 75 M\$ (75 M\$), contre un résultat net de 15 M\$ (15 M\$) pour la période correspondante de 2022.

Perspectives

Le Plan stratégique 2025 de Boralex s'articule autour des quatre orientations stratégiques porteuses du plan lancé en 2019 – la croissance, la diversification, la clientèle et l'optimisation – et de six cibles d'entreprise. Les détails de ce plan, qui intègre également la stratégie de responsabilité sociétale de Boralex, se retrouvent dans le rapport annuel de la Société. Les faits saillants des principales réalisations du trimestre se terminant le 30 septembre 2023 en lien avec le Plan stratégique 2025 se retrouvent dans le [Rapport Intermédiaire 3 2023](#), disponible dans la section Investisseurs du site web de Boralex.

Au cours des prochains trimestres, Boralex poursuivra l'exécution des différentes initiatives liées à ce plan, notamment le développement de projets et l'analyse de cibles d'acquisitions ainsi que l'optimisation de la vente d'électricité et des coûts d'exploitation.

Enfin, pour poursuivre sa croissance organique, la Société dispose d'un portefeuille de projets à divers stades de développement, selon des critères clairement identifiés, pour un total 6,4 GW en éolien, en solaire et en stockage.

¹ Le Combiné et la Marge brute d'autofinancement sont des mesures financières non conformes aux PCGR et n'ont pas de définition normalisée selon les normes IFRS. Par conséquent, ces mesures peuvent ne pas être comparables à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières* du présent communiqué.

² La production d'électricité inclut la production pour laquelle Boralex reçoit une compensation financière, à la suite des limitations de production d'électricité demandées par ses clients, puisque la Direction considère cette production pour évaluer la performance de la Société. Cet ajustement facilite la corrélation entre la production d'électricité et les produits de la vente d'énergie et complément de rémunération.

³ Le BAIIA(A) est un total des mesures sectorielles. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières* du présent communiqué.

Déclaration de dividendes

Le conseil d'administration de la Société a autorisé et déclaré un dividende trimestriel de 0,1650 \$ par action ordinaire. Ce dividende sera versé le 15 décembre 2023 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 30 novembre 2023. Boralex désigne ce dividende comme étant un « dividende déterminé » en vertu du paragraphe 89 (14) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et de toutes les dispositions législatives provinciales applicables aux dividendes déterminés.

À propos de Boralex

Chez Boralex, nous fournissons de l'énergie renouvelable et abordable pour tous, depuis plus de 30 ans. Un des leaders sur le marché canadien et premier producteur indépendant de l'éolien terrestre de France, nous sommes également présents aux États-Unis et au Royaume-Uni. Au cours des cinq dernières années, notre puissance installée a plus que doublé et elle s'établit aujourd'hui à plus de 3 GW. Nous développons un portefeuille de projets en développement et en construction de près de 6,4 GW dans l'éolien, le solaire et le stockage, guidés par nos valeurs et notre démarche de responsabilité sociétale d'entreprise (RSE). Boralex, par une croissance profitable et durable, participe activement à la lutte contre le réchauffement climatique. Grâce à notre audace, notre discipline, notre expertise et notre diversité, nous demeurons une référence de notre industrie. Les actions de Boralex se négocient à la Bourse de Toronto sous le symbole BLX.

Pour de plus amples renseignements, visitez boralex.com ou sedarplus.ca. Suivez-nous sur [Facebook](#), [Twitter](#) et [LinkedIn](#).

Mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières

Mesures de performance

Afin d'évaluer la performance de ses actifs et de ses secteurs d'activité, Boralex utilise des mesures de performance. La direction est d'avis que ces mesures représentent des indicateurs financiers largement utilisés par les investisseurs pour évaluer la performance d'exploitation et la capacité d'une entreprise à générer des liquidités à même ses activités d'exploitation. Les mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières permettent également aux investisseurs de mieux comprendre le fondement des décisions prises par la Société, puisque celle-ci s'appuie sur ces mesures pour prendre des décisions financières, stratégiques et opérationnelles. Ces mesures financières non conformes aux IFRS ne doivent pas être considérées comme des mesures remplaçant une mesure conforme aux IFRS.

Ces mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières sont établies principalement à partir des états financiers consolidés audités, mais n'ont pas un sens normalisé prescrit par les IFRS ; par conséquent, elles pourraient ne pas être comparables aux résultats d'autres sociétés qui utilisent des mesures de performance portant des noms similaires. Les mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières ne sont pas auditées. Elles comportent des limitations importantes à titre d'outils d'analyse, et les investisseurs ne doivent pas les examiner isolément ni se fier outre mesure aux ratios ou aux pourcentages calculés à l'aide de celles-ci.

Mesures financières non conformes aux PCGR			
Mesure financière spécifique	Utilité	Composition	Mesure financière la plus directement comparable en IFRS
Données financières - Combiné (toutes les données financières divulguées)	Pour évaluer la performance d'exploitation et la capacité d'une entreprise à générer des liquidités à même ses activités d'exploitation. Les Participations représentent des investissements significatifs de Boralex.	Résulte de la combinaison de l'information financière de Boralex Inc. établie selon les normes IFRS et de celle portant sur la quote-part des Participations. Ensuite, les postes Participations dans des Coentreprises et entreprises associées, Quote-part des profits (pertes) des Coentreprises et entreprises associées et Distributions reçues des Coentreprises et entreprises associées sont remplacés par la part respective de Boralex dans tous les postes aux états financiers des Participations (c'est-à-dire les revenus, les dépenses, l'actif, le passif, etc.).	Données financières respectives Consolidé
Marge brute d'autofinancement	Pour juger des liquidités générées par l'exploitation de la Société et de sa capacité à financer son expansion à même ses liquidités.	Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation avant la variation des éléments hors caisse liés aux activités d'exploitation.	Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation
Flux de trésorerie discrétionnaires	Pour évaluer la trésorerie générée par les activités d'exploitation et le montant qui sera disponible pour le développement futur ou pour être versé en dividendes aux porteurs d'actions ordinaires, tout en préservant la valeur à long terme de l'entreprise. <i>Cible d'entreprise 2025 du plan stratégique</i>	Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation avant la « variation des éléments hors caisse liés aux activités d'exploitation », moins (i) les distributions versées aux actionnaires sans contrôle, (ii) les ajouts d'immobilisations corporelles (maintien de l'exploitation), (iii) les remboursements sur les emprunts non courants (les projets) et les remboursements aux investisseurs participant au partage fiscal; (iv) le capital versé lié aux obligations locatives; (v) les ajustements d'éléments non liés à l'exploitation; plus (vi) les frais liés à la mise en valeur et au développement (de l'état du résultat net).	Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation

Mesures financières non conformes aux PCGR - suite

<i>Mesure financière spécifique</i>	<i>Utilité</i>	<i>Composition</i>	<i>Mesure financière la plus directement comparable en IFRS</i>
Trésorerie et équivalents de trésorerie disponibles	Pour évaluer la trésorerie et les équivalents de trésorerie, en date du bilan, disponibles pour financer la croissance de la Société.	Représentent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, tels que trouvés au bilan, desquels sont exclus les besoins de trésorerie connus à court terme.	Trésorerie et équivalents de trésorerie
Liquidités disponibles et financements autorisés	Pour évaluer les fonds totaux en date du bilan disponibles pour financer la croissance de la Société.	Résulte de la combinaison des facilités de crédit disponibles pour la croissance et de la trésorerie et équivalents de trésorerie disponibles.	Trésorerie et équivalents de trésorerie

Autres mesures financières - Total des mesures sectorielles

<i>Mesure financière spécifique</i>	<i>Mesure financière la plus directement comparable en IFRS</i>
BAIIA(A)	Résultat d'exploitation

Autres mesures financières - Mesures financières supplémentaires

<i>Mesure financière spécifique</i>	<i>Composition</i>
Production anticipée	La production que la Société anticipe pour les sites les plus anciens en fonction des moyennes historiques ajustées, des mises en service et des arrêts prévus et, pour les autres sites, à partir des études de productible réalisées.
Facilités de crédit disponibles pour la croissance	Les facilités de crédit disponibles pour la croissance incluent la tranche non utilisée de la facilité de crédit de la société mère, mise à part la clause accordéon, ainsi que la tranche non utilisée de la facilité de construction.

Combiné

Le tableau qui suit rapproche les données financières du Consolidé avec celles présentées au Combiné :

(en millions de dollars canadiens) (non audités)	2023			2022		
	Consolidé	Rapprochement ⁽¹⁾	Combiné	Consolidé	Rapprochement ⁽¹⁾	Combiné
Périodes de trois mois closes le 30 septembre:						
Production d'électricité (GWh) ⁽²⁾	1 110	412	1 522	1 019	140	1 159
Produits de la vente d'énergie et compléments de rémunération	171	23	194	101	15	116
Résultat d'exploitation	13	16	29	(31)	6	(25)
BAIIA(A)	91	22	113	50	13	63
Résultat net	(2)	—	(2)	(56)	—	(56)
Périodes de neuf mois closes le 30 septembre :						
Production d'électricité (GWh) ⁽²⁾	4 159	1 511	5 670	3 998	488	4 486
Produits de la vente d'énergie et compléments de rémunération	679	80	759	496	53	549
Résultat d'exploitation	128	64	192	105	28	133
BAIIA(A)	381	67	448	344	35	379
Résultat net	75	—	75	15	—	15
Au 30 septembre 2023						
Total de l'actif	6 557	658	7 215	6 539	649	7 188
Emprunts - solde du capital	3 313	414	3 727	3 346	328	3 674
Au 31 décembre 2022						

⁽¹⁾ Inclut la contribution respective des coentreprises et entreprises associées en fonction du pourcentage de participation de Boralex diminuée des ajustements pour renverser la comptabilisation de ces participations selon les IFRS. Cette contribution est attribuable aux sites éoliens du secteur de l'Amérique du Nord et inclut des charges corporatives d'un montant de 1 M\$ au BAIIA(A) pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2023 (2 M\$ au 30 septembre 2022).

⁽²⁾ Inclut les compensations à la suite des limitations de production d'électricité demandées par les clients.

BAIIA(A)

Le BAIIA(A) est un total des mesures sectorielles et représente le bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement, ajusté pour exclure d'autres éléments, tels que les frais d'acquisition, les autres pertes (gains), la perte nette (gain net) sur instruments financiers et la perte (gain) de change, ces deux derniers étant regroupés sous *Autres*.

Le BAIIA(A) est utilisé afin de mesurer la performance financière de la Société.

Un rapprochement du BAIIA(A) avec la mesure financière la plus comparable aux IFRS, soit le résultat d'exploitation, est présenté dans le tableau suivant :

(en millions de dollars canadiens) (non audités)	2023			2022			Variation 2023 vs 2022	
	Consolidé	Rapprochement ⁽¹⁾	Combiné	Consolidé	Rapprochement ⁽¹⁾	Combiné	Consolidé	Combiné
Périodes de trois mois closes les 30 septembre :								
BAIIA(A)	91	22	113	50	13	63	41	50
Amortissement	(73)	(14)	(87)	(84)	(6)	(90)	11	3
Autres gains	—	3	3	2	—	2	(2)	1
Quote-part des profits (pertes) des coentreprises et entreprises associées	(2)	2	—	3	(3)	—	(5)	—
Variation de la juste valeur d'un dérivé inclus dans la quote-part des coentreprises	(3)	3	—	(2)	2	—	(1)	—
Résultat d'exploitation	13	16	29	(31)	6	(25)	44	54
Périodes de neuf mois closes les 30 septembre :								
BAIIA(A)	381	67	448	344	35	379	37	69
Amortissement	(218)	(41)	(259)	(228)	(18)	(246)	10	(13)
Dépréciation	—	—	—	(3)	(1)	(4)	3	4
Autres gains	—	3	3	2	2	4	(2)	(1)
Quote-part des profits des coentreprises et entreprises associées	(47)	47	—	(31)	31	—	(16)	—
Variation de la juste valeur d'un dérivé inclus dans la quote-part des coentreprises	12	(12)	—	21	(21)	—	(9)	—
Résultat d'exploitation	128	64	192	105	28	133	23	59

⁽¹⁾ Inclut la contribution respective des coentreprises et entreprises associées en fonction du pourcentage de participation de Boralex diminuée des ajustements pour renverser la comptabilisation de ces participations selon les IFRS.

Marge brute d'autofinancement et flux de trésorerie discrétionnaires

La Société définit la marge brute d'autofinancement et les flux de trésorerie discrétionnaires :

	Consolidé			
	Périodes de trois mois closes les		Périodes de douze mois closes les	
	30 septembre	30 septembre	30 septembre	31 décembre
(en millions de dollars canadiens) (non audités)	2023	2022	2023	2022
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	1	90	578	513
Variation des éléments hors caisse liés aux activités d'exploitation	66	(50)	(153)	(110)
Marge brute d'autofinancement	67	40	425	403
Versements sur les emprunts non courants (projets) ⁽¹⁾	(44)	(38)	(229)	(212)
Ajustement d'éléments non liés à l'exploitation ⁽²⁾	3	3	3	7
	26	5	199	198
Capital versé lié aux obligations locatives	(3)	(2)	(17)	(15)
Distributions versées aux actionnaires sans contrôle ⁽³⁾	(9)	(6)	(43)	(37)
Nouvelles immobilisations corporelles (maintien de l'exploitation)	(1)	(5)	(11)	(12)
Frais de développement (aux résultats)	8	9	37	33
Flux de trésorerie discrétionnaires	21	1	165	167

⁽¹⁾ Excluant les prêts-relais TVA et les remboursements anticipés de dettes et des remboursements de la facilité de construction - Portefeuille Boralex Energy Investments.

⁽²⁾ Pour la période de douze mois se terminant le 30 septembre 2023, ajustement favorable de 2 M\$ composé principalement de frais d'acquisition, d'intégration et de transactions. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, ajustement favorable de 7 M\$ composé principalement de frais d'acquisition et de transactions.

⁽³⁾ Composé des distributions versées aux actionnaires sans contrôle ainsi que de la portion des flux de trésorerie discrétionnaires attribuables à l'actionnaire sans contrôle de Boralex Europe Sàrl.

Trésorerie et équivalents de trésorerie disponibles et liquidités disponibles et financements autorisés

La Société définit la trésorerie et équivalents de trésorerie disponibles ainsi que les liquidités disponibles et financements autorisés comme suit :

	Consolidé	
	Au 30 septembre	Au 31 décembre
(en millions de dollars canadiens) (non audités)	2023	2022
Trésorerie et équivalents de trésorerie	476	361
Trésorerie et équivalents de trésorerie dans les périmètres de financement de projets ⁽¹⁾	(405)	(279)
Découvert bancaire	(8)	(12)
Trésorerie et équivalents de trésorerie disponibles	63	70
Facilités de crédit disponibles pour la croissance	329	424
Liquidités disponibles et financements autorisés	392	494

⁽¹⁾ Cette trésorerie peut être utilisée pour les opérations des projets respectifs, mais est soumise à des restrictions quant à l'utilisation à l'extérieur des projets en vertu des conventions de crédits.

Mise en garde à l'égard des déclarations prospectives

Certaines déclarations contenues dans ce communiqué, incluant celles ayant trait aux résultats et au rendement pour des périodes futures, aux cibles de puissance installée, BAIIA(A) et flux de trésorerie discrétionnaires, au plan stratégique, au modèle d'affaires et à la stratégie de croissance de la Société, à la croissance organique et à la croissance par fusions et acquisitions, à l'obtention d'une cote de crédit « Investment Grade », le paiement du dividende trimestriel, aux objectifs financiers, le partenariat avec Énergir et Hydro-Québec pour l'élaboration de trois projets de 400 MW chacun dont le développement dépendra de l'évolution des besoins d'Hydro-Québec, aux projets de production d'énergie renouvelable en portefeuille ou sur le *Chemin de croissance* de la Société et aux objectifs reliés à la stratégie de responsabilité sociale d'entreprise (RSE) constituent des déclarations prospectives fondées sur des prévisions actuelles, au sens des lois sur les valeurs mobilières. Ces déclarations se caractérisent par l'emploi de verbes à la forme affirmative ou négative, tels que « prévoir », « anticiper », « évaluer », « estimer », « croire », ou par l'utilisation de mots tels que « vers », « environ », « être d'avis », « s'attendre à », « à l'intention de », « prévoit », « éventuel », « projette de », « continue de » ou de mots similaires, de leur forme négative ou d'autres termes comparables, ou encore par l'utilisation du futur ou du conditionnel.

Les déclarations prospectives reposent sur des hypothèses importantes, y compris les suivantes : les hypothèses posées quant au rendement que la Société tirera de ses projets, selon les estimations et les attentes de la Direction en ce qui a trait aux facteurs liés aux vents et à d'autres facteurs, les opportunités qui pourraient être disponibles dans les divers secteurs visés pour la croissance ou la diversification, les hypothèses posées quant aux marges du BAIIA(A), les hypothèses posées quant à la situation dans le secteur et à la conjoncture économique en général, la concurrence, les taux de change et la disponibilité du financement et de partenaires. En particulier, les cibles en RSE sont établies d'après un certain nombre d'hypothèses, y compris sans s'y limiter, les principales hypothèses suivantes : la mise en œuvre de diverses initiatives d'entreprise et commerciales visant à réduire les émissions de GES directes et indirectes ; la disponibilité de technologies permettant l'atteinte des cibles ; l'absence de nouvelle initiative d'entreprise ou encore d'acquisition d'entreprises ou de technologies qui augmenterait considérablement le niveau prévu de performance ; aucune incidence négative découlant de précisions ou de modifications apportées aux normes internationales ou à la méthodologie utilisée pour calculer notre performance et notre divulgation en RSE ; une participation et une collaboration suffisante de nos fournisseurs pour l'établissement de leurs propres cibles en lien avec les initiatives RSE de Boralex ; la capacité de trouver des talents diversifiés compétents ; l'éducation et la mobilisation organisationnelle afin de contribuer à l'atteinte de nos cibles RSE. Bien que la Société estime que ces facteurs et hypothèses sont raisonnables, selon les renseignements dont elle dispose actuellement, ceux-ci pourraient se révéler inexacts.

Boralex tient à préciser que, par leur nature même, les déclarations prospectives comportent des risques et des incertitudes et que ses résultats, ou les mesures qu'elle adopte, pourraient différer significativement de ceux qui sont indiqués ou sous-jacents à ces déclarations, ou pourraient avoir une incidence sur le degré de réalisation d'une déclaration prospective donnée. Les principaux facteurs pouvant entraîner une différence significative entre les résultats réels de la Société et les informations financières prospectives ou attentes formulées dans les déclarations prospectives incluent notamment, l'effet général des conditions économiques, les fluctuations de diverses devises, les fluctuations des prix de vente d'énergie, le risque de non-renouvellement de CAÉ ou l'incapacité de signer de nouveaux CAÉ corporatifs, le risque de ne pas capturer le crédit d'impôt à l'investissement américain ou canadien, le risque de contreparties, la capacité de financement de la Société, les risques reliés à la cybersécurité, la concurrence, les changements dans les conditions générales du marché, la réglementation régissant son industrie et les amendements à celle-ci, notamment la législation, la réglementation et les mesures d'urgence pouvant être mises en place de temps à autre pour faire face aux prix élevés de l'énergie en Europe, les litiges et autres questions réglementaires liées aux projets en exploitation ou en développement, ainsi que certains autres facteurs énumérés dans les documents déposés par la Société auprès des différentes commissions des valeurs mobilières.

À moins d'indication contraire de la Société, les déclarations prospectives ne tiennent pas compte de l'effet que pourraient avoir sur ses activités, des transactions, des éléments non récurrents ou d'autres éléments exceptionnels annoncés ou survenant après que ces déclarations ont été faites. Rien ne garantit que les résultats, le rendement ou les réalisations, tels qu'ils sont formulés ou sous-entendus dans les déclarations prospectives, se concrétiseront. Le lecteur est donc prié de ne pas se fier indûment à ces déclarations prospectives.

À moins de n'y être tenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, la direction de Boralex n'assume aucune obligation quant à la mise à jour ou à la révision des déclarations prospectives en raison de nouvelles informations, d'événements futurs ou d'autres changements.

Les données exprimées en pourcentage sont calculées à partir de montants en milliers de dollars.

Renseignements :

MÉDIAS

Camille Laventure

Conseillère, affaires publiques et communications
externes

Boralex inc.

438 883-8580

camille.laventure@boralex.com

RELATIONS AVEC LES INVESTISSEURS

Stéphane Milot

Vice président, relations avec les investisseurs

Boralex inc.

514 213-1045

stephane.milot@boralex.com

Source : Boralex inc.